

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

III

Les Feuilles d'Hygiène et de médecine populaire. — Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel. — Attinger Frères, éditeurs, Neuchâtel. — Rédacteur en chef : G. Sandoz, D^r en médecine. — Un an : Suisse, 2 fr. 50 ; Étranger, 3 fr. — Numéros spécimens gratuits et franco sur demande.

IV

Revue des familles. — *Sommaire du numéro du 13 mai.* — Rosée (poésie), P. B. — Les deux vierges (poésie), Emilien Pegon. — L'enseignement du français, E. Dusseiller. — Le Phare des Sanguinaires, Alph. Daudet. — Le Miracle à Lourdes, Am. B. — Courrier de la semaine. — La mort du colonel Schæck. — Petites nouvelles. — L'aviateur Vallon. — Feuilleton : Le châtiment d'une mère. — Variété : l'Île Robinson. — Avertissement aux jeunes filles. Petites inventions. — Causerie médicale. — Recettes utiles. — La mode. — Cuisine.

— 346 —

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — La conférence annuelle des directeurs cantonaux de l'Instruction publique s'est réunie dernièrement à Glaris. Presque tous les cantons étaient représentés. M. Schobinger, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, assistait aux délibérations, présidées par M. Schropp, conseiller d'Etat de Glaris. La conférence a ratifié le contrat avec la société Kartographia, de Winterthour, au sujet de l'atlas scolaire. Elle a discuté ensuite sa participation à l'exposition nationale de 1914 et la question de la statistique scolaire suisse, au sujet de laquelle des divergences se sont élevées entre la conférence et la Société suisse des instituteurs. La conférence a décidé de maintenir les bases qu'elle a posées pour cette statistique scolaire, tout en y introduisant quelques améliorations. La conférence a exprimé quelques vœux à la direction de l'exposition au sujet de l'organisation de la section de l'enseignement. Elle s'est déclarée prête à participer à cette section par l'intermédiaire d'une commission nommée par elle.

Berne. — Un cours, destiné à former des maîtres spéciaux pour l'enseignement des enfants anormaux, a lieu actuellement à Berne. Ce cours a commencé le 24 avril et il prendra fin le 16 juin. A partir du 29 mai, les participants au cours se transporteront à Burgdorf, pour acquérir toute la pratique

possible en donnant leurs premières leçons aux élèves des classes spéciales qui y existent. Une trentaine de maîtres et de maîtresses de la Suisse allemande suivent ce cours. La Suisse romande n'est représentée que par M. Forestier, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Moudon. Des exposés physiologiques, psychologiques et anatomiques présentés par les professeurs de l'Université, permettent de se faire une idée exacte de ce que sont les anormaux en général, et des sujets spéciaux, pensionnaires de la Waldau, questionnés en présence des assistants viennent appuyer les données scientifiques de faits réels. Plusieurs classes *ad hoc*, formées d'enfants choisis parmi les écoliers retardés des écoles publiques de la ville, préparent peu à peu ces maîtres à leur tâche future et l'enseignement est complété par un cours de travaux manuels très simple, où il n'est question que de ce qu'il est possible de faire avec les enfants anormaux. Le cours est donné sous la direction de M. Jauch, maître spécial à Zurich.

Allemagne. — Une triste épidémie sévit en ce moment en Allemagne : une épidémie de suicides dans les écoles et les lycées. On en signale deux à Ratibor, et trois à Leipzig. Dans une classe du lycée de cette ville, trois élèves se sont donné la mort, sans s'être concertés, parce qu'ils étaient tous trois également fatigués de la vie. A Ratibor, les suicides se sont produits dans une école d'enseignement moderne. Les jeunes désespérés étaient de mauvais élèves. A Leipzig, c'est au lycée, en rhétorique, que les suicides ont été commis ; l'un d'eux s'explique par une vocation contrariée : il s'agit d'un enfant qui voulait devenir architecte et que sa famille a obligé à faire des études classiques. Les trois écoliers qui se sont tués étaient tous trois engagés déjà dans la politique : ils étaient socialistes. Enfin, on fait remarquer que ces suicides coïncident avec les examens de promotion et que ce sont en général des élèves refusés qui ont attenté à leur vie.

Italie. — Voici les principales dispositions par lesquelles le gouvernement italien se propose de relever le niveau de l'instruction primaire dans le royaume, où l'on compte encore 40 % d'illettrés.

Dans chaque département, l'Etat créera un conseil provincial scolaire auquel sera déléguée la gestion des écoles primaires de toutes communes qui ne sont pas chefs-lieux de département ou de canton ; ce conseil dépendra directement de l'Etat et sera présidé par le recteur d'université de la région. Les communes chefs-lieux de département ou de

canton continueront à diriger leurs propres écoles ; mais les chefs-lieux de canton comptant moins de 10,000 habitants pourront renoncer à les administrer eux-mêmes et passer leurs pouvoirs au conseil provincial scolaire. Les communes payeront toujours ce qu'elles donnent à présent, c'est-à-dire 140 millions par an ; l'Etat se chargera de tout le reste. Dès maintenant l'Etat paye 21 millions pour les écoles élémentaires. Cet appui financier sera augmenté progressivement pour arriver à un chiffre annuel de 52 à 60 millions quand la loi sera complètement appliquée. Ainsi l'enseignement primaire coûtera annuellement à l'Italie, dans quelques années, de 200 à 220 millions. En outre, pour permettre aux communes de construire et d'organiser les locaux nécessaires, l'Etat leur consentira un prêt de 240 millions à distribuer par annuités de 20 millions pendant douze ans. Les communes n'auront à payer aucun intérêt, mais elles devront amortir cette dette en une période de cinquante ans. L'Etat supportera les frais d'augmentation du traitement des instituteurs, ce qui élèvera encore ses dépenses. Les écoles normales vont être réorganisées sur une large base, pour obtenir rapidement le personnel enseignant, qui déjà aujourd'hui est difficile à recruter et souvent même fait défaut. Enfin, pour assurer les bons effets de la loi, des cours complémentaires seront institués dans chaque régiment et sur les navires de guerre.



CHANTS MIS A L'ÉTUDE

Année scolaire 1911-1912.

COURS MOYEN ET SUPÉRIEUR

- N° 16. *Chant du printemps* : Enfin, l'air s'épure...
- N° 25. *Le départ du soldat* : Aujourd'hui sous la bannière...
- N° 69. *Marche* : Pour la vie, elle aura nos cœurs...
- N° 91. *La patrie des hirondelles* : Hirondelles légères...

COURS INFÉRIEUR

- N° 9. *Récréation* : Tout dans le vert bocage...
- N° 37. *Le chasseur des Alpes* : Dès l'aube argentine...
- N° 49. *Le sapin* : Mon beau sapin...
- N° 38. *Les messagers du printemps* : La fauvette dit...

Pour la Commission,
A. PERRIARD.